

19 mai 2006 -09:08

Didier Donfut se réjouit de l'approbation définitive du cadre financier européen pour 2007-2013

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Didier Donfut se réjouit de l'approbation définitive ce 17 mai par le Parlement européen de l'accord inter-institutionnel décrivant les modalités de mise en œuvre des perspectives financières.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Didier Donfut se réjouit de l'approbation définitive ce 17 mai par le Parlement européen de l'accord inter-institutionnel décrivant les modalités de mise en œuvre des perspectives financières.

Didier Donfut se réjouit de l'approbation définitive du cadre financier européen pour 2007-2013 Bruxelles, 18/05/2006. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Didier Donfut se réjouit de l'approbation définitive ce 17 mai par le Parlement européen de l'accord inter-institutionnel décrivant les modalités de mise en œuvre des perspectives financières. Selon Didier Donfut, le résultat final obtenu (864,316 milliards d'euros sur la période 2007-2013, soit 1,048% du revenu national brut de l'UE), même s'il ne correspond pas pleinement aux ambitions que la Belgique affichait, est néanmoins acceptable dans la mesure où il a été obtenu dans un contexte politique et budgétaire difficile, où l'Europe cherche à se retrouver une ligne de conduite claire après les échecs des référendums français et hollandais, tout en finançant le coût de l'élargissement aux dix nouveaux Etats membres. De plus, cet accord inter-institutionnel représente un progrès par rapport au compromis dégagé au Conseil européen de décembre 2005 (862,363 milliards d'euros, soit 1,045% du RNB de l'UE), et offre entre autres des garanties quant à l'amélioration de la qualité de l'exécution des financements. Pour le Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, l'adoption de ces perspectives financières 2007-2013 constitue également l'aboutissement d'un engagement sans relâche, qui s'est déroulé en plusieurs temps forts : tout d'abord la coordination des négociations au niveau interne belge afin de pouvoir dégager une position commune équilibrée pour notre pays, ensuite le travail diplomatique bilatéral afin de sensibiliser nos partenaires aux arguments de la Belgique, et finalement, lors de la dernière ligne droite des négociations, le travail pour convaincre les autres Etats membres de la nécessité d'adopter un budget équilibré pour l'Union, qui reflète à la fois notre désir de dégager des moyens pour préparer idéalement la Belgique aux grands défis de demain et celui de préserver la solidarité nécessaire à la reconversion économique des régions de notre pays qui en ont besoin. En termes chiffrés, l'allocation des fonds structurels 2007-2013 pour la Belgique est la suivante (en millions d'euros) : - Objectif Convergence, transferts FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et FEP (Fonds européen pour la pêche) compris (Concerne la province de Hainaut uniquement) : 615,5. - Objectif Compétitivité régionale et emploi (A répartir entre les 3 Régions) : 1267,9 - Objectif Coopération territoriale (A répartir entre les 3 Régions) : 168,5 - Total, transferts FEADER et FEP non compris : 2015

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be